

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

B Décrivez sommalrement le projet 4.3.1 dans sa phase lavavux jourd'uit le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. Journ'uit le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. Journ'uit le rain l'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. Journ'uit le rain les que très grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. Sitravaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. Ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera 18 nouvelles habitations.		ssement de 14 lots et détachement d'un lot en décla	aration préalable de division.
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation		12	
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. Ins un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. Suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. Instruveux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. In finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.2 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
4.3.1 dans sa phase travaux jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
jourd'hui le terrain n'est que très parciellement boisé car les robiniers ont été coupés. ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations.	4 3 1 dans sa r	mairement le projet	
ns un premier temps seront coupés les grands arbres potencielements dangeures pour les futures habitations. suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			ers ont été coupés.
suite on procédera au déssouchage et au broyage des souches puis au nétoyage de la parcelle. s travaux seront réalisé entre novembre 2021 et février 2022. ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			
ur finir seront réalisés les travaux de voirie pour la réception des futures habitations. 4.3.2 dans sa phase d'exploitation			ouis au nétoyage de la parcelle.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation			1 1 1 1 1 1
	ur finir seront r	ealises les travaux de voirie pour la reception des fi	utures habitations.
ns sa phase d'exploitation, le projet accueillera 18 nouvelles habitations.			
	ns sa phase d'	exploitation, le projet accueillera 18 nouvelles habit	ations.

Permis d'aménager. Déclaration préalable de division. 4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet a-t-il é nentale devra être jointe au(x) dossier(s projet et superficie globale de l'opération	s) d'autorisation(s).	
Superficie du projet 2ha11a53ca	deurs caractéristiques		Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Lo	ong. 0 0 ° 1 0 ' 2 5 "E	Lat.44 °31 '00" N
Route de Villefranche du Queyran lieu dit " Bordessoule " 47700 CASTELJALOUX	THE PERSON NAMED OF TAXABLE PARTY.	ong ° _ ' _ " _	Lat ° " _ Lat ° " _
4.7 S'agit-II d'une modification/extensi	cet ouvrage a-t-il falt l'objet d'un it les projet et	ouldent 2	Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		
En zone de montagne ?		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPR retrait-gonlement des argiles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans que! milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milieu nature			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Déboisement d'un bois de robiniers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Trafic cotidien des nouveaux habitants du lotissement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Bruit conditionné par les travaux puis par l'habitat nouveau.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Emissions lumineuses dues à l'habitat et la circulation
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Ø	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Rejet des eaux usées dans le réseau séparatif existant.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Déchets ménagés traités par la collecte hebdomadaire.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine			
	architectural, culturel, archéologique et		X	
Patrimoine /	paysager?			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,			
	urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	ifiées c	1U 6.1 se	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	lées au	6.1 son	it-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri			

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et Égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join	
	ne annexe traitant de ces éléments) :	iaie
Δı	7. Auto-évaluation (facultatif) 1 regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
	ivironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	OH
	8. Annexes	
8	1 Annexes obligatoires	
	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» - non publié;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
ے	paysage lointain;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
4	9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32,	
_	38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	
5	mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	
	constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
6	autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	
-		

O.Z Aulies C	minexes voloniquement nunsmises par le maite a ouvra	ge ou pennonnaire				
Veuillez cor parties aux	Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent					
	Objet					
1						
	9. Engagement et sig	nature				
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X				
Fait à	CASTELJALOUX	le, 11 / 08 /2021				

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature





uvrage :

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"

LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage:

SAS IMMO ZEN CONCEPT

7 RUE DU PORT 33780 AUDENGE

aîtrise d'oeuvre



Delphine Barbaresco Architecte

8 Place du Général de Gaulle 33490 SAINT MACAIRE dba@architectes.org - 06.11.10.09.69 - N° d'inscription à l'ordre : \$19638

ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS - Patrick BOUE - Géomètre-Expert

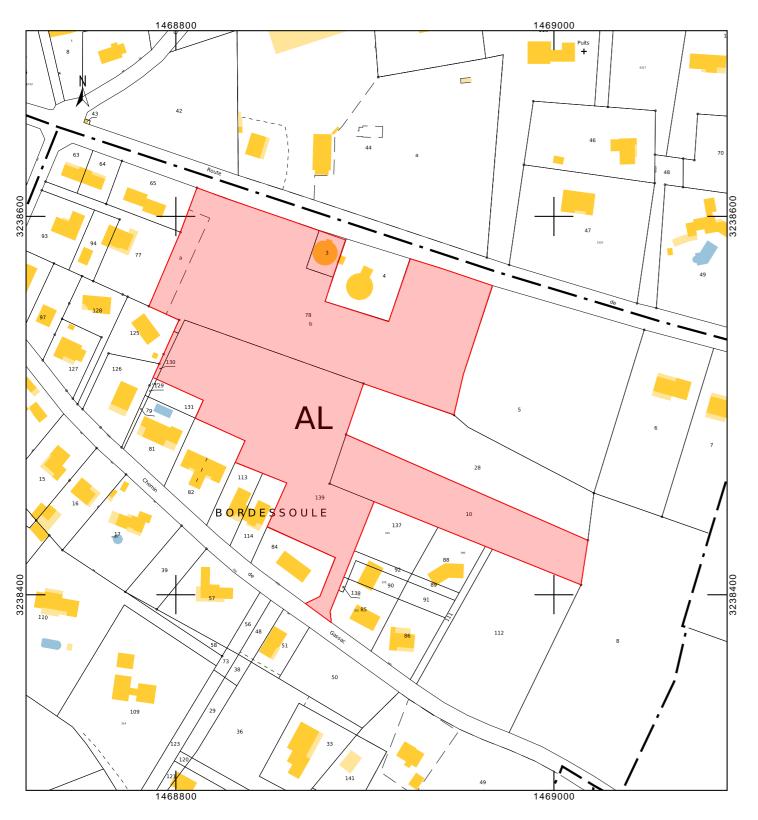
65 rue des chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX 05.53.93.00.53 - patrick.boue@geometre-expert.fr

PERMIS D'AMENAGER

28/06/202

Signature Maître d'oeuvre :	Signature Maître d'ouvrage :





Informations littérales relatives à 5 parcelles sur la commune : CASTELJALOUX (47).

Références de la parcelle 000 AL 130

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

000 AL 130

64 mètres carrés

1327 CHE DE GASSAC

47700 CASTELJALOUX

Références de la parcelle 000 AL 139

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

000 AL 139

7 097 mètres carrés

BORDESSOULE

47700 CASTELJALOUX

Références de la parcelle 000 AL 78

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

Adresse

000 AL 78

10 097 mètres carrés

BORDESSOULE

47700 CASTELJALOUX

RTE DE VILLEFRANCHE

47700 CASTELJALOUX

Références de la parcelle 000 AL 10

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

000 AL 10

3 575 mètres carrés

BORDESSOULE

47700 CASTELJALOUX

Références de la parcelle 000 AL 3

Référence cadastrale de la parcelle

Contenance cadastrale

Adresse

000 AL 3

320 mètres carrés

BORDESSOULE

47700 CASTELJALOUX



ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert

65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES" LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie : 21 153 m²

PA 01a

N° de plan:

PLAN CADASTRAL Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT Le présent document se limite à une démarche administrative permi d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux. 1/2000 28/06/2021 20°044













Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert
65 Rue des Chantiers de Jeunesse
47700 CASTELJALOUX
T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"
LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT

PLAN DE SITUATION

1/5000, 1/15 000 28/06/2021

N° Projet : Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux. 20°044



PROJET DE CREATION D'UN LOTISSEMENT « HAMEAU DES CHÊNES » LD « Bordessoule » 47700 CASTELJALOUX

PRESENTATION DE L'ETATINITIAL DU TERRAIN:

Le terrain se situe à l'Est de Casteljaloux, au lieu-dit "Bordessoule". Les parcelles sont cadastrées AL 3, 10, 78, 130, 139, et représentent une superficie de 21 153 m². On y accède depuis la route de Villefranche au Nord, et depuis le Chemin de Gassac au Sud.

Le terrain comporte quelques arbres et taillis. Une ancienne station d'épuration (désaffectée) est présente sur la parcelle AL 3. Le terrain est en légère pente vers le Nord Ouest (10,90 m sur 190m soit 5,70 %).

Les abords sont constitués :

- sur les limites Ouest, et Sud : d'un tissu pavillonnaire composé de constructions contemporaines
- sur la limite Nord : d'un environnement hétérogène composé d'un bosquet, d'une zone d'activités agricoles, et de pavillons
- sur la limite Est : d'un environnement naturel boisé

Les parcelles se situent en zone AU du plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune de Casteljaloux, sauf la parcelle AL 10 qui comporte une partie en zone Ne. Cette zone ne fera pas partie du projet. Par ailleurs, une partie de la parcelle AL 139 (côté Sud) sera également détachée du projet.

PRESENTATION DU PROJET:

La maîtrise d'ouvrage souhaite créer un lotissement comprenant 14 lots à bâtir, d'une surface de 786 à 1820 m².

Un accès sera créé sur la route de Villefranche, et le fossé sera busé au droit de ce nouvel accès. La voie de desserte sera traitée en calcaire, avec une largeur de 5m (double sens), et une emprise totale de 7m50, et la partie accès sera traitée en enrobé. Un rond-point sera aménagé afin de permettre aux véhicules de faire aisément demi-tour. Un cheminement piéton sera créé entre le chemin de Gassac et le nouveau lotissement.

Les aménagements paysagers communs seront répartis le long de la voie de desserte, et seront principalement enherbés. Quelques arbres type pin parasol et essences traditionnelles (tilleuls, etc...) y seront plantés. Ces espaces auront une double fonctionnalité, à la fois esthétique et technique. En effet, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, des noues d'infiltration seront aménagées le long de la voie de desserte, et les eaux pluviales de chaque parcelle seront collectées et envoyées vers un bassin d'infiltration situé au Nord-Ouest de l'unité foncière.

Une note hydraulique annexée au dossier définit précisément le dimensionnement de ces ouvrages. En fonction du débit de fuite calculé sur le bassin de stockage, la sécurisation de ces espaces sera assurée (clôture). Les arbres existants seront conservés selon leur localisation et leur état sanitaire.

Aucune clôture ne sera édifiée dans le cadre du projet d'aménagement. Celles-ci feront partie intégrante du dossier de demande de permis de construire déposé par chaque acquéreur. De même, le permis de démolir pour la démolition de l'ancienne station d'épuration sur la parcelle AL 3 sera déposé par le futur acquéreur.

Un espace destiné aux bacs à ordures ménagères sera aménagé à l'entrée du lotissement. Ces dispositions devront recevoir l'accord des services concernés.

L'ensemble des dispositions d'aménagement des espaces communs du lotissement devront être conformes à la réglementation applicable dans ce type de projet, en particulier sur les aspects ayant trait à la sécurité incendie et à l'organisation des secours, mais aussi sur le plan de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (pentes, ressauts, éclairage, etc...).

ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert

65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr Ouvrage:

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"

LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

SAS IMMO ZEN CONCEPT

NOTICE DESCRIPTIVE

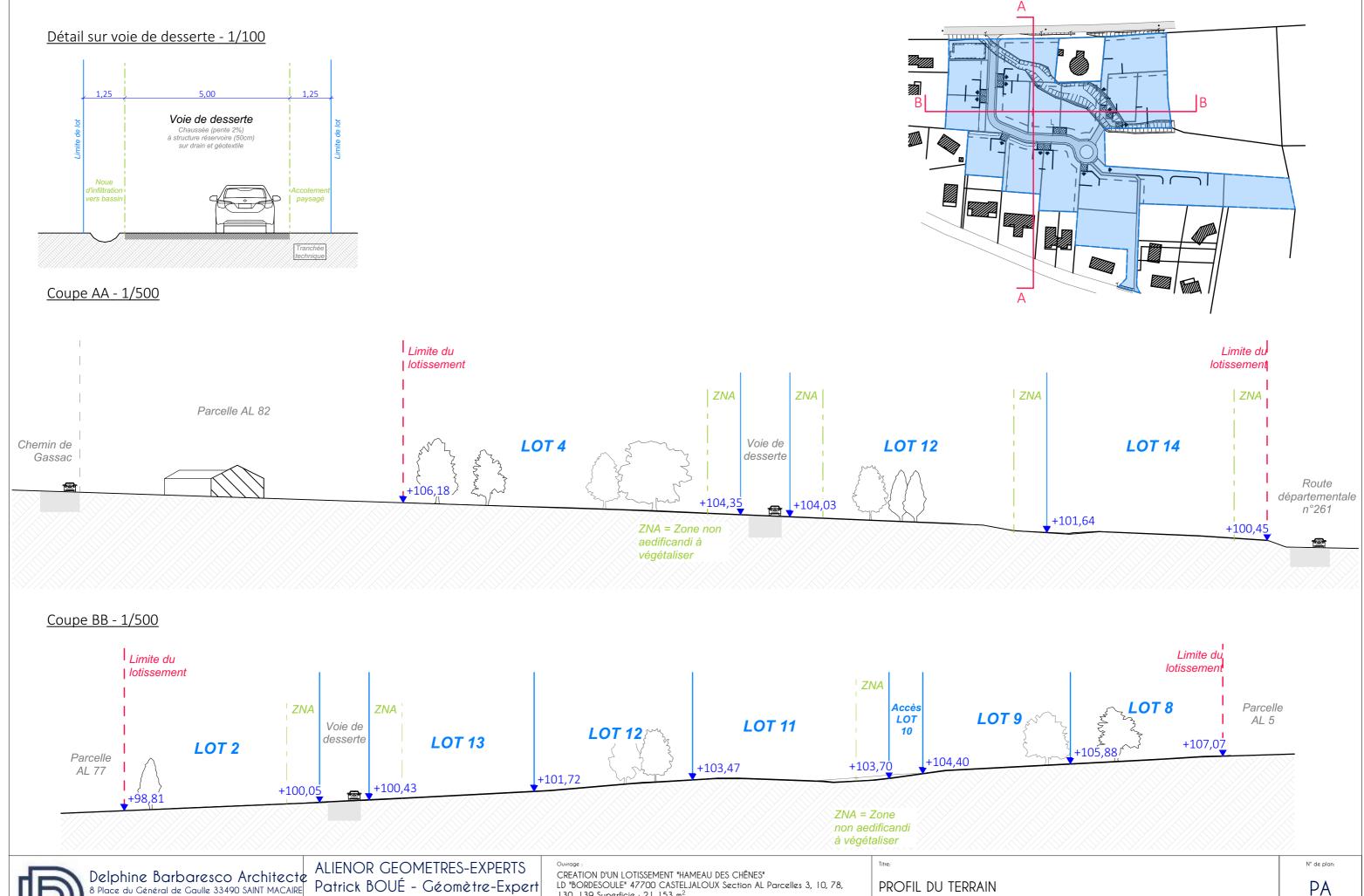
Date : N* Projet :

28/06/202 1 20°044 Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

N° de plan:

PA

02



dba@architectes.org
06.11.10.09.69 N° d'inscription à l'ordre : \$19638

Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert

65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

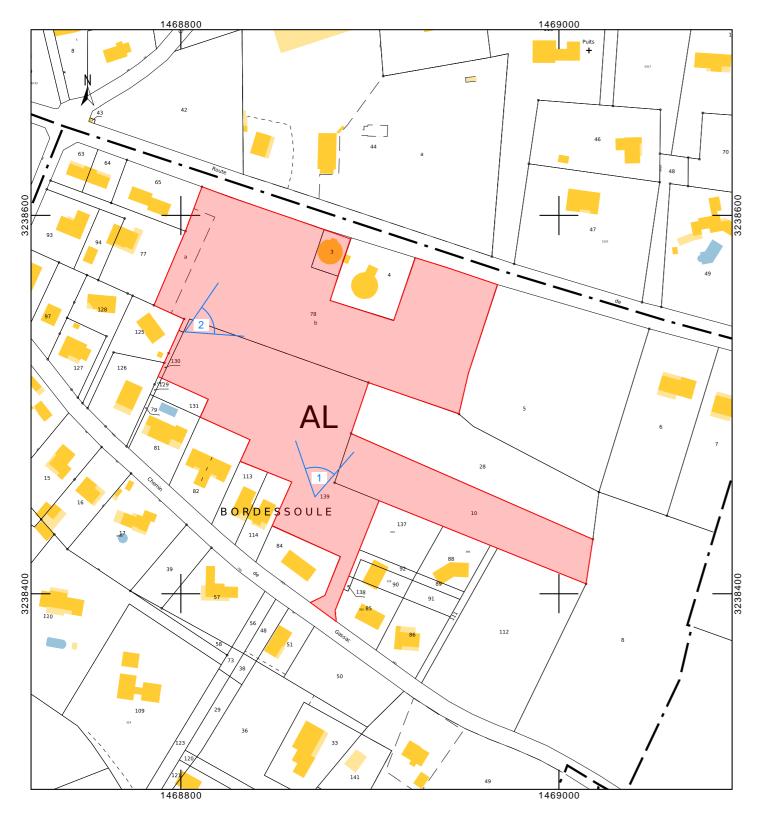
130, 13	39 Superficie : 21 153 m²	AL Parcelles 3, 10, 78,
Maître d'ou		
MI 2 N 2	IMO 7FN CONCEPT	

PROFIL DU TERRAIN

N° Projet : Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux. 1:500, 1:2500, 1:100 28/06/2021 20°044

PA 05











Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert 65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"

LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE 1/2000

28/06/2021

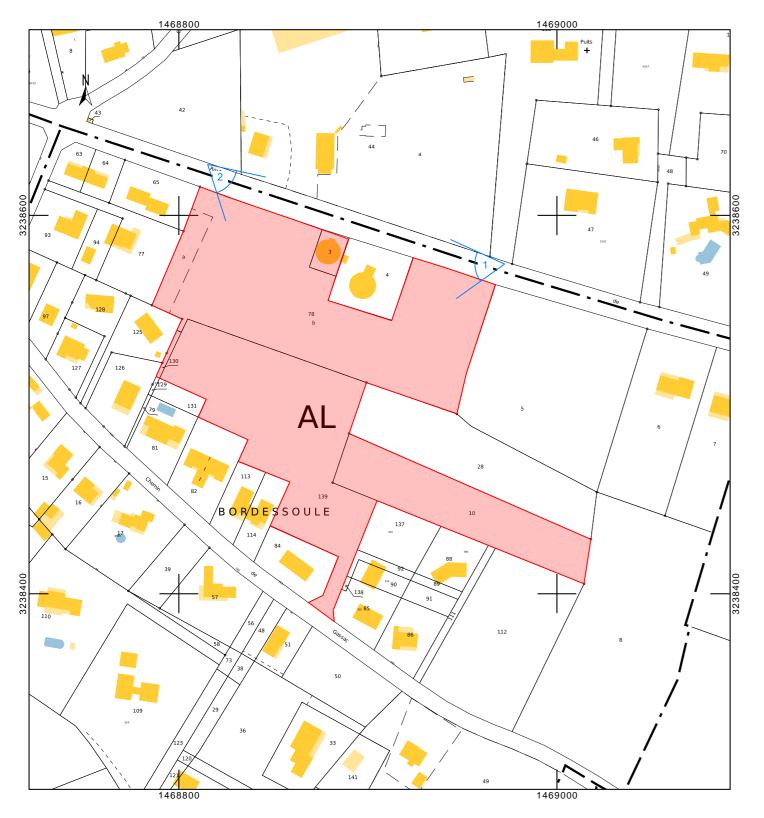
20°044

Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

N° de plan:

PA 06











Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert 65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"
LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT

1/2000

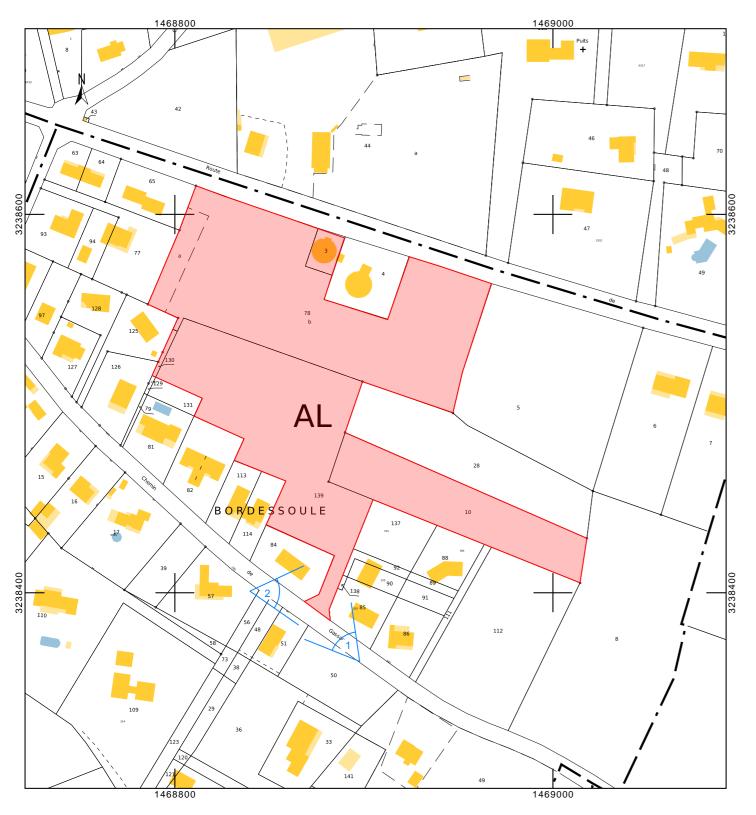
PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN

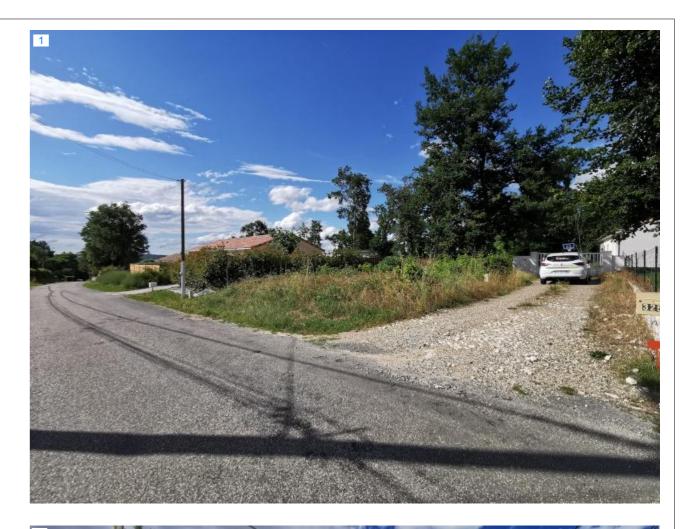
PA

Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux. 20°044 28/06/2021

07a











Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert 65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"
LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT

1/2000

20°044 28/06/2021

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

PA 07b

Hypothèse d'implantation des bâtiments - 1/1000



Delphine Barbaresco Architecte 8 Place du Général de Gaulle 33490 SAINT MACAIRE dba@architectes.org 06.11.10.09.69 N° d'inscription à l'ordre : \$19638

ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert

65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"

LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'auvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS

28/06/2021

1:1000

February Date . Nº Broiet .

20°044

N° de plan:

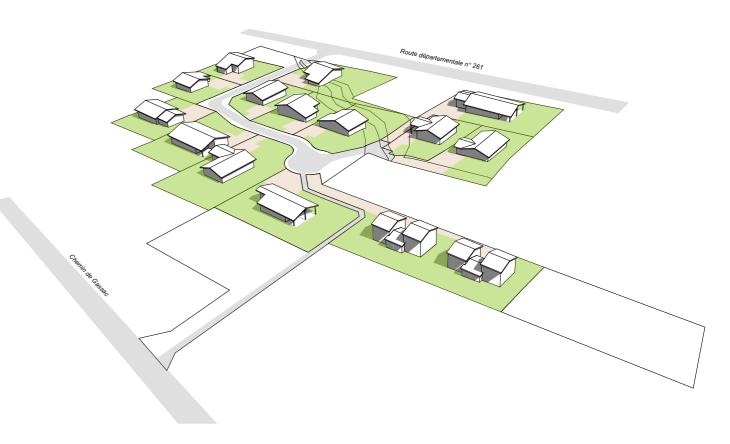
09a

Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

Hypothèse d'implantation des bâtiments - 1/2000



Hypothèse d'implantation des bâtiments





ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS

Patrick BOUÉ - Géomètre-Expert 65 Rue des Chantiers de Jeunesse 47700 CASTELJALOUX T 05 53 93 00 53 patrick.boue@geometre-expert.fr

CREATION D'UN LOTISSEMENT "HAMEAU DES CHÊNES"
LD "BORDESOULE" 47700 CASTELJALOUX Section AL Parcelles 3, 10, 78, 130, 139 Superficie: 21 153 m²

Maître d'ouvrage: SAS IMMO ZEN CONCEPT

1:2000

00 28/06/2021

HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS

20°044

Le présent document se limite à une démarche administrative permis d'aménager et ne peut en aucun cas servir à l'exécution des travaux.

N° de plan:

PA 09b

Réf.: D01233

Lotissement " Hameau des Chênes "

cadastré section AL n° 3, 10, 78, 130 et 139 pour une contenance totale de 2ha 11a 53ca

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER

PIÈCE

PLAN DE SITUATION

établi d'après une carte IGN

Patrick BOUÉ, Géomètre-Expert Foncier à CASTELJALOUX (47) - Tél.: 05 53 93 00 53

le 05/05/2021



Situation à petite échelle (1/20 000)





